



POSTULAT

Auteur	Pauline Crettol et Aurélie Pont, PS/GC, Audrey Bovier-Michelet, Le Centre et Daria Moulin, Les Vert.e.s
Objet	La publicité sexiste n'a pas sa place sur le domaine public valaisan
Date	12/05/2023
Numéro	2023.05.165

Plusieurs mesures existent pour combattre le sexisme, l'interdiction des publicités à caractère sexiste sur l'espace public en est une. Peuvent être par exemple considérés comme sexistes les procédés de réclame dont les contenus contiennent des stéréotypes mettant en cause l'égalité entre les hommes et les femmes ; dégradent l'image de la femme ; ou suggèrent une forme de soumission. Le sexisme publicitaire, même si les procédés sont plus subtils que par le passé, est encore très présent et véhicule des représentations de genre problématiques.

En Suisse, il est possible de dénoncer les représentations dégradantes, dévalorisantes ou humiliantes des êtres humains et des rapports entre eux dans la publicité et les médias à la Commission Suisse pour la Loyauté (CSL). Mais, il n'existe aucune législation fédérale condamnant les réclames sexistes. Raison pour laquelle plusieurs villes et cantons (villes de Zurich, Berne, Lausanne / cantons de BS, GE, NE et VD) ont élaboré les bases légales ou introduit différents moyens permettant de bannir la publicité sexiste du domaine public. Dans le canton de Vaud, par exemple, la loi sur les procédés de réclame a été modifiée, et une commission consultative a été constituée. Cette dernière peut être saisie par l'administration cantonale, les communes, les sociétés d'affichage ou la population et rendre des préavis.

Dans la réponse à l'interpellation INT_2021.11.451, le Conseil d'État énumère les pistes de réflexion pour interdire les publicités sexistes sur le domaine public en Valais : ajouter une disposition dans une base légale cantonale existante, créer une nouvelle loi cantonale sur les procédés de réclame, ou encore instituer un organe cantonal de conseil et de plainte.

Les solutions existent, il faut maintenant déterminer quelle est la plus pertinente pour notre canton. Avant de se décider, il serait intéressant de récolter des informations pour connaître l'ampleur de la publicité sexiste sur l'espace public en Valais. Cela permettrait de mieux savoir comment avancer sur la question et d'identifier ensuite le meilleur moyen pour bannir les publicités sexistes.

Conclusion

Nous demandons au Conseil d'État d'étudier le phénomène des publicités sexistes sur l'espace public valaisan. Cette analyse répondra aux questions suivantes : Quelle est l'ampleur du phénomène sur le territoire valaisan ? Quels sont les stéréotypes véhiculés ? D'autres formes de discriminations sont-elles également concernées par ces procédés (par ex. le racisme) ?

Sur cette base, nous demandons au Conseil d'État, en intégrant les milieux concernés, de préciser les pistes

d'actions pour bannir ces publicités et d'établir des recommandations.